



# Union Régionale des Sapeurs-Pompiers du Sud-Méditerranée

*Pyrénées Orientales, Aude, Hérault, Lozère, Gard, Vaucluse, Bouches du Rhône, Var, Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Haute Corse, Corse du Sud*

Centre de Secours  
456 Chemin du Moulin  
83470 SAINT MAXIMIN  
☎ 04.94.37.14.10  
📠 04.94.37.14.15

## Congrès de l'union régionale des sapeurs-pompiers *SUD* *MEDITERRANEE*

Compte-rendu de réunion de la commission GRIMP/Secours en montagne de l'UR Sud Méditerranée

Présents : Frédéric ROBERT UD48(animateur), Gilles BOYER UD83, Patrick GONGORA UD2A, Hugues COMBES UD05, Jean-Pierre PIC UD05, Frédéric VAUCOULEUR UD13, Yves CARRIOL UD 04

La commission régionale GRIMP/Secours en montagne se réunit pour la première fois.

Au titre de l'ordre du jour, l'animateur propose de préciser le rôle de la commission, puis de définir un axe de travail.

### **① Rôle de la commission régionale GRIMP/Secours en montagne**

La commission régionale a pour vocation de promouvoir, reconnaître et défendre les prérogatives des sapeurs pompiers dans le cadre des missions assumées par leurs équipes spécialisées GRIMP et SMO.

Elle fédère les 13 départements de la région Sud-Méditerranée, représentés chacun par un membre désigné de l'union départemental.

Elle est une force de proposition régionale et constitue un lien avec le niveau fédérale par l'intermédiaire du président de l'union régional et son animateur.

Elle apporte un éclairage technique au président de l'union régionale sur les dossiers relatifs au GRIMP et SMO.

### **② Définition d'un axe de travail**

La méthode retenue par la commission consiste à établir un état des lieux sommaire des situations liées à l'activité GRIMP/SMO dans chaque département. Cette première étape prendra la forme d'un questionnaire (voir PJ) adressé à chaque président d'UD, document qui devra être retourné à l'animateur avant le 31/12/2005.

A l'issue, la commission analysera ces retour et dégagera des axes de réflexion au cours d'une réunion programmée le 30 janvier 2006 (modalités suivront).

Les coordonnées électroniques des membres de la commission seront rassemblées sous forme de liste.

Florac, le 13 octobre 2005,



# Union Régionale des Sapeurs-Pompiers du Sud-Méditerranée

*Pyrénées Orientales, Aude, Hérault, Lozère, Gard, Vaucluse, Bouches du Rhône, Var, Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Haute Corse, Corse du Sud*

**Union Régionale Sud-Méditerranée**  
**Commission GRIMP/Secours en montagne**

## QUESTIONNAIRE

A renvoyer à : CNE F.ROBERT, CNFGRIMP, Place Paul COMTE, 48 400 FLORAC

**DEPARTEMENT DE :**.....

❶ Quelle spécialité du SDIS assure les secours en milieux verticaux au sein de votre département :

GRIMP                                       SMO                                       Autre (précisez) :.....

❷ Rencontrez-vous des difficultés d'application des textes relatifs à votre spécialité de référence (GNR-Arrêtés6NIT...) ?

OUI :  
.....  
.....  
.....

NON

❸ Rencontrez-vous des problèmes relatifs à l'utilisation d'un vecteur hélicoptère relevant des moyens nationaux (Sécurité Civile, Gendarmerie, Armée) ?

OUI :  
.....  
.....  
.....

NON

❹ Quelle est la nature des relations avec d'autres entités assurant des secours en milieu verticale (PGHM/CRS/SSF...) ?

CONFLICTUELLE     PARTENARIAT                                       AUCUNE

❺ Existe-t-il des numéros d'appel à 10 chiffres pour alerter un service d'urgence ?

OUI :  
.....  
.....  
.....

NON

.....,représentant l'UDSP.....